

aire, il s'élançait de là jusqu'en notre vallée, pour y commettre meurtres et pilleries. La forteresse de Jarnioux tomba au pouvoir des chevaliers de Chazay et Albert de Gletteins, contraint de demander la paix, ne l'obtint qu'en payant rançon et une forte indemnité de guerre (22).

Jusqu'à ce jour Morancé, qui relevait de la directe de Chazay, appartenait à la famille de Chiel, qui y exerçait la moyenne et basse justice depuis le XIII^e siècle, époque qui vit disparaître les de Morancé. Devant des pressants besoins d'argent, occasionnés par les expéditions guerrières auxquelles avaient pris part dans ce siècle les de Chiel, ces seigneurs de Beaulieu vendent à l'abbé du Terrail leur seigneurie de Morancé (23), ne se réservant que la seigneurie de Beaulieu, qu'ils conservèrent jusqu'en 1677.

L'abbé du Terrail, qui s'occupe activement de tout ce qui intéresse sa belle baronnie, fait régler par un jugement de la cour de Lyon la distribution des eaux du bief (canal) du moulin de Chazay. Les riverains prétendaient avoir le droit d'irriguer leurs prairies selon leur bon plaisir. Le jugement est rendu en faveur de l'abbé seigneur, qui est reconnu maître des eaux du canal tous les jours de la semaine, les dimanches seuls et les fêtes exceptés, où l'eau pourra être

(22) Jarnioux est un ancien bourg fortifié, à six kilomètres du Bois-d'Oingt, les de Gletteins en furent seigneurs jusqu'en 1650. (Debombourg. *Atlas historique du département du Rhône*.) Le château est un grand et vaste manoir qui paraît dater du XV^e siècle et qui a conservé ses tours et ses tourelles ; il appartient à M. de Clavières actuellement.

(23) Arch. du Rhône. Ainay. H. 4280, chart. 43.

1462. Nous trouvons noble Jean de Praigny, franc archer de Morancé en Lyonnais. *Mazures*, t. II, p. 597.